

## **La commune de Jausiers a été classée « station de tourisme »**

**La commune de Jausiers a été classée en station de tourisme, un classement dont l'objectif est de faciliter la fréquentation touristique, et améliorer les conditions d'accès et de séjour. Une belle distinction et un véritable atout en matière de développement touristique.**

La loi du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme a modifié en profondeur la notion de stations classées en ne créant qu'une seule catégorie (il y en avait auparavant six). Désormais, il n'existe que les "stations classées de tourisme", qui se voient attribuer cette distinction, par décret, pour une durée de 12 ans.

Le Code du Tourisme précise ainsi que "seules les communes touristiques (...) qui mettent en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristiques (...) peuvent être érigées en stations classées de tourisme."

Pour obtenir cette distinction, la commune doit répondre à 45 critères en matière de sécurité, d'urbanisme, de culture, de tourisme, de services techniques, d'équipements sanitaires et structures de soins. Seules les communes ayant obtenu au préalable la dénomination en commune touristique et ayant un office de tourisme classé en catégorie 1, peuvent demander leur classement en station de tourisme.

### **La reconnaissance d'un important travail en matière d'accueil touristique**

Ce classement permet de valoriser le travail mené en matière d'accueil et de développement touristique. En effet, pour être classées, les communes doivent :

- Offrir des hébergements touristiques de nature et de catégories variées ;
- Offrir des créations et animations culturelles, faciliter les activités physiques et sportives et mettre en valeur les savoir-faire ;
- Offrir des commerces de proximité et des structures de soins, adaptées aux activités touristiques pratiquées ;
- Disposer d'un document d'urbanisme et d'un plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif ;
- Organiser l'information, en plusieurs langues, des touristes sur les activités et facilités offertes, ainsi que sur les lieux d'intérêt touristique ;
- Faciliter l'accès à la commune et la circulation à l'intérieur de celle-ci.

### **Le classement "station classée de tourisme", un réel atout en matière de développement touristique**

Le classement en « station de tourisme » offre les avantages suivants :

- La majoration de l'indemnité des maires et adjoints,

- Le surclassement démographique calculé par l'addition de sa population permanente et de sa population touristique moyenne. Ce surclassement permet de recruter des agents d'un grade supérieur, ou de créer des emplois fonctionnels supérieurs à ce que permet le seuil démographique recensé de la collectivité,
- Le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière, un taux réduit à 0% des droits de mutation pour les communes dont la population est inférieure à 5000 habitants situées dans les zones de revitalisation rurale.

### **Un beau challenge pour la commune de Jausiers**

C'est en décembre 2017 que le conseil municipal de Jausiers avait déposé un dossier de demande de classement en station de tourisme.

Pour Sylvain VERDIER, Président d'Ubaye Tourisme, ce classement en "station classée de tourisme" est le fruit d'une "très forte implication de la mairie de Jausiers et d'Ubaye Tourisme, qui ont permis de réaliser ce beau challenge".

Du côté de la mairie de Jausiers, c'est également une très belle nouvelle. Pour Lucien GILLY, maire de la commune, et Josiane STUPNIKI, adjointe au maire, ce classement est "l'aboutissement du travail de toute une commune qui souhaite pérenniser son excellence touristique."

Tout le conseil municipal est heureux de voir Jausiers intégrer le club très fermé des stations classées de tourisme. En France seules 319 communes sont classées (parmi elles, Menton, Annecy, Deauville ou Quiberon).

"Jausiers devient ainsi la troisième commune du département des Alpes de Haute-Provence à être classée, après Sisteron et Digne-les-Bains" précise Sophie Vaginay

Un atout indéniable pour le développement de la fréquentation touristique, sur lequel vont pouvoir s'appuyer les équipes d'Ubaye Tourisme.



*Jausiers © Claude Gouron*